

Le 15/04/21

EPISEDE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Dispositif préfectoral activé selon les prévisions de dépassements des seuils réglementaires élaborées par Madininair

AUJOURD'HUI
le 15/04/21



**PROCEDURE D'ALERTE
ACTIVEE**

Vigilance pour l'ensemble
de la population

DEMAIN
le 16/04/21



**PROCEDURE D'ALERTE
ACTIVEE SUR
PERSISTANCE**

TENDANCE POUR
APRES-DEMAIN
le 17/04/21



**PROCEDURE D'ALERTE
ACTIVEE SUR
PERSISTANCE**

PREVISIONS DE DEPASSEMENTS DES SEUILS REGLEMENTAIRES


| Polluants et seuils dépassés en ug/m ³ | | | |
|---|---------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| Ozone O ₃ | Particules fines PM10 | Dioxyde d'azote NO ₂ | Dioxyde de soufre SO ₂ |
| | 80 ug/m ³ /24h | | |


| Polluants et seuils dépassés en ug/m ³ | | | |
|---|---------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| Ozone O ₃ | Particules fines PM10 | Dioxyde d'azote NO ₂ | Dioxyde de soufre SO ₂ |
| | 50 ug/m ³ /24h | | |

| Polluants et seuils dépassés en ug/m ³ | | | |
|---|---------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| Ozone O ₃ | Particules fines PM10 | Dioxyde d'azote NO ₂ | Dioxyde de soufre SO ₂ |
| | 50 ug/m ³ /24h | | |

Pour « APRES DEMAIN », les prévisions de la qualité de l'air ont un niveau de confiance plus faible : il est donc important de suivre quotidiennement l'évolution des prévisions.

En cas de constat ou prévision d'épisode de pollution de l'air ambiant, un dispositif préfectoral de gestion comportant 2 niveaux est mis en oeuvre.

 **Au niveau d'information-recommandation**, des messages sanitaires et des recommandations comportementales sont diffusées.

 **Au niveau d'alerte**, au delà des messages sanitaires et des recommandations comportementales, des mesures réglementaires de réduction des émissions dites mesures d'urgence, peuvent être mises en oeuvre par le préfet.

Légende



Aucune procédure active



Procédure d'information activée



Procédure d'alerte activée

Explications de Madinair

Aujourd'hui, l'épisode de brume de sable gagne en intensité. Face au risque élevé de dépasser le deuxième seuil sanitaire de 80µg/m³ en particules fines PM10, Madinair déclenche la procédure d'alerte pour aujourd'hui. Demain, la brume de sable légèrement moins intense affectera encore notre territoire. Madinair maintient sur prévision la procédure d'alerte aux particules fines sur persistance pour ce vendredi.

Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :

Madinair, association régionale de surveillance de la qualité de l'air

0596 60 08 48 – info@madinair.fr - www.madinair.fr

astreinte (week-ends et jours fériés) : 0696 29 35 46

Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en oeuvre :

www.martinique.pref.gouv.fr